

Projet d'appui à la gouvernance de la Ville de Djibouti (PROGOUV)

Sélection d'un expert pour appuyer la mise en place d'un Système d'Information Géographique et accompagner la définition d'une politique municipale d'adressage des rues

Termes de Référence

I - Contexte et justification

La Ville de Djibouti, maître d'ouvrage du PROGOUV

Le PROGOUV, projet d'appui à la gouvernance de la Ville de Djibouti financé par l'AFD, vise l'amélioration de la délivrance des services publics locaux par l'opérationnalisation d'un cadre de gouvernance locale entre l'Etat, les collectivités territoriales et les citoyennes et citoyens de la Ville de Djibouti.

D'un montant total de 8 millions d'euros, il est construit autour de trois composantes opérationnelles :

Composante 1 : renforcer les capacités humaines, financières, organisationnelles et matérielles des collectivités de la Ville de Djibouti,

Composante 2 : développer les capacités d'intervention de la Ville en matière de développement urbain,

Composante 3 : redynamiser la démocratie locale en favorisant l'émergence d'initiatives locales.

La composante 2 du projet vise à renforcer les capacités de la Commune en matière de gestion urbaine. Cela passe notamment par l'amélioration de la connaissance du territoire, des équipements publics, de l'espace public et des réseaux publics qui maillent le territoire. Cette connaissance nécessitera des échanges de données entre la Ville et les principaux acteurs délivrant des services publics tels que notamment le Ministère des Infrastructures et Equipements, la Direction du Domaine et de la Conservation Foncière (DDCF) du Ministère du Budget, la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (DATUH) du Ministère de la Ville de l'Urbanisme et de l'Habitat (MVUH), l'Office de la Voirie de Djibouti (OVD), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD), l'Agence Djiboutienne des Routes (ADR), Djibouti Télécom ou encore Electricité de Djibouti (EDD).

Le projet a été lancé fin 2022 et doit se terminer mi-2027. La Ville de Djibouti en est le maître d'ouvrage et dispose de l'appui d'Expertise France (EF), opérateur d'assistance technique. Le Contrat de Prestation de Service (CPS) signé entre la Mairie et EF prévoit la mobilisation de trois experts long terme (un par composante) et de nombreux experts court terme pouvant répondre à la fourniture d'expertise ponctuelle sur des thématiques précises. C'est dans le cadre qu'Expertise France souhaite mobiliser, pour les besoins de la Ville, un expert maîtrisant le développement de Système d'Information Géographique (SIG) et les politiques d'adressage des rues.

Un besoin d'élaboration de bases de données urbaines et d'un SIG

La Direction des Services Techniques (DST) de la Mairie prévoit de renforcer sa connaissance et sa maîtrise du territoire à travers le développement d'un SIG. Ce SIG permettra la localisation des différents services d'intérêt collectif (écoles, centres de santé, administrations, services sociaux, jardins publics...) et une meilleure connaissance de l'occupation du domaine public (voirie, parkings, espaces verts, réserves administratives, réseaux aériens et souterrains des différents concessionnaires...).

La montée en puissance de la Mairie dans la gestion des services publics locaux et dans l'apport de services aux citoyens passe par l'acquisition progressive d'une connaissance du patrimoine de réseaux, d'infrastructures et d'équipements publics du territoire. Cela permettra de faciliter le positionnement progressif de la Mairie en

acteur de la planification du développement de son territoire. Il est en effet important de connaître l'occupation du domaine public et d'être informé des évolutions, des interventions et travaux programmés sur ce domaine avant de pouvoir s'inscrire peu à peu dans une dynamique de coordination des interventions des opérateurs.

Il est donc nécessaire d'accompagner la Ville dans la définition de son projet de développement d'un SIG. Ce travail sera le premier axe d'intervention de l'expert.

Un besoin de définition du rôle et des responsabilités que peut prendre la Ville en matière d'adressage

La Mairie souhaiterait prendre une part plus active dans l'adressage des voies. Cet adressage n'existe actuellement que dans quelques rues des quartiers centraux et sur une des trois communes : Ras Dika. Si des plaques de rue existent, les numéros de porte des habitations n'ont cependant pas encore été posés.

La Mairie est compétente en matière d'adressage. Une enveloppe de 70 millions de Francs Djibouti (environ 370 000 €) lui a été octroyée pour des actions d'adressage à mener en 2023, marquant la volonté de l'Etat de la voir prendre un rôle actif dans ce domaine.

La Ville a déjà mené une opération pilote d'adressage dans un quartier à Balbala (Cité Nassib). Elle souhaite poursuivre l'adressage physique de certains quartiers en mobilisant ses ressources internes et a l'ambition de réaliser l'adressage de l'ensemble de la capitale. Elle devra pour cela lancer une étude d'adressage et mener des actions d'envergure avec utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ce positionnement en pilote n'est possible que si elle dispose d'un projet solide. Un travail préalable à cette étude d'adressage est à conduire. Il s'agit d'analyser les enjeux et les possibilités d'action et d'aider la Mairie à définir une stratégie d'adressage (répartition des rôles entre les acteurs publics, positionnement de la mairie dans la conduite de cette politique d'adressage, coût global de l'opération, proposition de méthode pour mettre en œuvre la politique...). L'appui d'une expertise internationale, pouvant aider à définir les contours de cette stratégie, en utilisant le retour d'expérience de projets d'adressage menés dans d'autres grandes villes, est une nécessité.

Il est donc nécessaire de mener une étude qui permettra à la mairie de proposer à l'Etat un projet cohérent et, si l'Etat valide le projet, de rechercher ensuite des partenaires au niveau national ou international pour la mettre en œuvre.

II - Objectifs de la prestation et résultats attendus

1) Objectifs

Il s'agit de mener une **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider la Ville de Djibouti à définir des actions à mener en matière de développement de bases de données urbaines et de SIG et une stratégie d'adressage.**

L'objectif général de la mission est donc un **appui-conseil** au Maitre d'Ouvrage du PROGOUV, la Ville de Djibouti, **dans ses réflexions pour la mise en place de son SIG et dans la définition du rôle qu'elle peut prendre dans la réalisation de l'adressage.**

2) Résultats à atteindre

A l'issue de la mission, la Mairie disposera de **plans d'actions précis avec des analyses argumentées et des préconisations claires lui permettant de prendre des décisions** en ce qui concerne :

- l'acquisition de matériel (et éventuellement d'un logiciel) pour construire le SIG, les opportunités et possibilités offertes par l'utilisation du logiciel, l'organisation de formations pour maîtriser le logiciel SIG et la méthode pour élaborer des bases de données urbaines,

- la mise en œuvre d'actions d'adressage physique localisées d'une part et la prise de responsabilités pour prendre une place de pilote de la politique générale d'adressage de la capitale.

III - Description de la mission

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les agents de la Direction des Services Techniques et avec l'équipe d'Assistance Technique d'EF (ces personnes forment l'équipe de la composante 2 du PROGOUV).

Le travail à mener devrait pouvoir se réaliser suivant les **deux grandes phases** suivantes :

Phase 1 - Diagnostic de la situation, analyse des besoins, présentation des outils existants en matière de SIG et présentation de projets d'adressage en cours dans des villes en développement.

Cette phase comprendra différents échanges avec les techniciens de la DST pour évaluer leurs connaissances et recueillir leurs besoins sur le SIG.

Sur l'adressage, elle consistera en une évaluation de la situation et l'écoute des attentes de la Mairie, des 3 communes et des principaux acteurs publics intéressés par la conduite d'une politique d'adressage. Ces acteurs publics sont notamment :

- le Ministère des Infrastructures et Equipements (MIE),
- la Direction du Domaine et de la Conservation Foncière (DDCF) du Ministère du Budget,
- la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (DATUH) du Ministère de la Ville de l'Urbanisme et de l'Habitat (MVUH),
- L'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSTAD),
- l'Office de la Voirie de Djibouti (OVD),
- l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD),
- l'Agence Djiboutienne des Routes (ADR),
- la Poste de Djibouti,
- Djibouti Télécom,
- Electricité de Djibouti (EDD).

L'expert devra rencontrer avec l'équipe de la composante 2 du PROGOUV, certains des acteurs publics mentionnés ci-dessus.

Ensuite, à travers deux réunions, l'expert présentera des exemples concrets de développement de SIG en collectivités locales et des exemples concrets de démarches d'adressage menées ou en cours de réalisation en mettant l'accent sur les évolutions que connaissent ces démarches avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Phase 2 – Propositions de scénarios sur l'élaboration de bases de données et la mise en place d'un SIG et en matière de mise en œuvre d'une politique municipale d'adressage

Sur le SIG, les propositions de scénarios tiendront compte des besoins exprimés et de la vision formulée par la Mairie. Elles devront être réalistes eu égard aux ressources financières et humaines disponibles, aux possibilités d'obtenir des données cartographiques de la part d'autres acteurs nationaux et des capacités de la DST d'élaborer des bases de données.

Sur l'adressage, les propositions tiendront compte de la vision du Maire et des Présidents de communes tout comme des attentes exprimées par les acteurs intéressés par la création d'une base de données d'adresse.

Il devra, dans son analyse et ses propositions, porter une attention particulière à la délimitation du périmètre des compétences entre la Mairie et les autres acteurs publics intéressés.

Pour le SIG comme pour l'adressage, les propositions de plans d'actions seront faites autour de **3 hypothèses** :

- une **solution de base** (le minimum envisageable, sans doute le plus facile et le moins coûteux) ;
- une **solution ambitieuse** (le maximum possible, mais sans doute le plus complexe et le plus coûteux) ;
- une **solution intermédiaire** entre le scénario de base et le scénario ambitieux.

L'expert fera ressortir les avantages et les inconvénients de chaque scénario et les risques. Il fera une analyse de la faisabilité eu égard à son expérience et à son analyse des capacités de la Mairie dans sa situation actuelle à gérer un SIG et la conduite d'une politique d'adressage.

La Mairie organisera **deux réunions de restitution**. La **première impliquera des acteurs internes à la Mairie** et traitera à la fois du SIG et de l'adressage avec présentation des recommandations et suggestions d'actions à mener dans les prochaines semaines. La **seconde réunion impliquera les représentants des principaux acteurs publics intéressés par l'adressage**.

Les deux réunions seront animées par l'expert avec l'appui de l'équipe de la composante 2 du PROGOUV. L'expert devra établir des diaporamas PowerPoint comme support de ces deux interventions.

L'organisation matérielle des réunions de restitution sera intégralement à la charge de la Mairie (notamment la fourniture du projecteur et la reproduction des documents qui seront remis aux participants en réunion).

VI – Calendrier d'intervention et livrables

La date prévisionnelle pour le démarrage de la mission est janvier 2024. Elle devrait durer 4 à 5 semaines dont 2 sur le terrain.

Le nombre total de jour est estimé à **12 jours travaillés (JT)**.

La répartition de ces 12 JT est envisagée comme suit :

- la **phase 1** devrait mobiliser l'expert sur 5 JT sur le terrain ;
- la **phase 2** devrait mobiliser l'expert sur 5 JT sur le terrain + 2 JT à domicile.

Les diaporamas établis par l'expert (en phase 1 sur les exemples concrets de développement de SIG en collectivités locales et des exemples concrets de démarches d'adressage) et en phase 2 (deux réunions de restitution) seront les seuls livrables qu'il aura à produire pendant sa mission de terrain.

L'expert disposera à l'issue des 10 JT sur le terrain, de 2 JT à domicile pour produire les 2 rapports synthétiques (plans d'actions) au format Word sur les 2 thématiques : un pour le développement du SIG et un autre pour la politique d'adressage. Les rapports devront être envoyés par mail dans un délai de 2 semaines après la fin de la mission de terrain.

La répartition des JT entre phase 1 et phase 2 est donnée à titre indicatif. Elle sera validée avec l'expert lors de la négociation de son contrat. Elle pourrait, le cas échéant, être légèrement raccourcie ou allongée selon les propositions de l'expert.

La mission sera facilitée par les membres de l'équipe projet qui associera étroitement les parties prenantes intéressées par l'adressage. Elle donnera lieu à une réunion de lancement (le premier jour) et à deux réunions de restitution.

V - Profil de l'expertise recherchée

L'expert (H/F) devra répondre aux exigences minimales fixées ci-dessous :

- Posséder un diplôme de niveau Bac+5 dans un domaine pertinent pour appuyer un projet de développement de SIG et d'adressage : urbanisme, ingénierie technique, gestion technique, géographie, informatique, SIG - géomatique, cartographie, conception et gestion de bases de données... Un diplôme inférieur à Bac+5 est acceptable si l'expert dispose de plus de 20 ans d'expérience.
- Avoir une expérience professionnelle confirmée d'une durée minimum de 10 années dans un ou plusieurs des domaines ci-dessus cités et plusieurs expériences réussies d'appui au développement de SIG et de travail sur un projet d'adressage des voies.